

**DELIBERATION DU BUREAU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
D'AMNESTY INTERNATIONAL France
PAR VOIE ELECTRONIQUE
LUNDI 17 DECEMBRE 2018**

Saisi dans l'urgence par le service Juridique d'AI France, le Bureau du CA a été invité à délibérer par voie électronique sur le dossier de succession de Monsieur Jean-Pierre Portanier.

Délibération du 17 décembre 2018

① Le Bureau du CA, après examen des éléments fournis, accepte le legs universel consenti par Monsieur Jean-Pierre Portanier, sous réserve que le passif de la succession ne soit pas supérieur à l'actif.

Ont pris part au vote : Cécile Coudriou, Francis Perrin, Alain Lesturgez et Martine Monti.
Résultat du vote : 4 voix favorables à l'acceptation du legs.

Il donne pouvoirs, avec pouvoir de délégation, à Marie-Claire Thrion, directrice générale adjointe, à l'effet de représenter AI France et d'effectuer toutes démarches et signer tous actes et pièces nécessaires à l'acceptation et à la liquidation dudit legs (notamment tous actes nécessaires à la mise en vente et à la vente des biens immobilisiers et mobiliers objet du legs). Le montant de ce legs sera affecté conformément à l'objet social d'AI France.

Fait à Paris, le 20 décembre 2018

Cécile Coudriou
Présidente

Francis Perrin
Vice-président

